



La Loi Travail s'invite à Tisséo !

La Direction a convoqué les syndicats le mercredi 17 mai pour discuter des salariés reclassés.

Pour la CGT, cette réunion n'est ni plus ni moins qu'une remise en cause de l'accord de reclassement de 1973...soi disant dévoyé !?

En fait, la Direction considère :

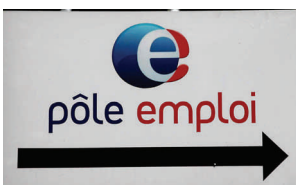
- ◆ Que cet accord est une garantie absolue de reclassement...donc intolérable aujourd'hui
- ◆ Que certains salariés seraient des inaptes « imaginaires ».
- ◆ Qu'il y a trop de reclassés...(60 en 2017)!
- ◆ Que les reclassés sont stigmatisés...

Pour redonner aux inaptes une reconnaissance au travail et dans tous les services, la Direction propose que les postes ne soient plus des postes pour reclassés mais des « métiers »...comme cela s'est passé en 2009 pour les agents parkings.



Belles pirouette...car demain, en procédant de la sorte, il n'existera plus de postes dits de « reclassement »...donc quasiment plus de propositions si ce n'est d'avoir de la chance qu'une inaptitude prononcée coïncide avec un poste vacant

La Direction s'orienterait dans le futur à ces propositions :



un salarié est reconnu inapte :

- ◆ la direction lui proposerait un poste AIR ou de Vérificateur...
- ◆ proposition suivante Pôle Emploi !

Il y a fort à craindre dans l'avenir pour les salariés frappés par un événement grave engendrant une inaptitude au travail.

En fait, la fameuse loi du 8 août 2016 (Loi El Khomri), est une bonne nouvelle pour les patrons et à plusieurs titres, notamment :

- ◆ En introduisant la présomption de « bonne conduite » en leur faveur : **l'obligation de reclassement est réputée satisfaisante « lorsqu'un emploi est proposé au salarié ».**
- ◆ les conclusions du médecin du travail figurant sur l'avis d'inaptitude peuvent dispenser l'employeur de procéder à des recherches d'emploi.

Quant à la rupture du contrat de travail, la loi travail a pensé à tout. Un salarié inapte peut être licencié si :

- ◆ Impossibilité pour l'employeur de proposer un emploi correspondant aux capacités du salarié et aux préconisations du médecin
- ◆ Refus par le salarié de l'emploi proposé dans les conditions ci-dessus
- ◆ Dispense pour l'employeur de recherche de reclassement....



2017, NON au retour à l'âge de pierre !

Pour certains, 2017 sera l'année des promesses électorales...pour la CGT c'est une année de lutte qui s'annonce...

Emmanuel Macron vient d'être élu président de la République. Chacun connaît les conditions qui ont conduit à ce résultat au 1er tour et de façon plus évidente au 2nd tour.

Les enquêtes d'opinion à la sortie des urnes, comme le taux record d'abstention et de votes blancs ou nuls, confirment que cette élection n'est pas un vote direct de confiance à un candidat et à son programme.

Pourtant, c'est à ce tour de passe-passe que se livre le Président de la République et son entourage en brouillant les cartes sur l'échiquier politique français.

La nomination d'un Premier ministre proche d'Alain Juppé et soutien de François Fillon est symbolique du sens donné à l'action du gouvernement. La composition du gouvernement montre également que les ministres ne sont pas tous des inconnus de la politique...!

Maintenant, c'est la casse du code du travail* et de la protection sociale (Sécurité sociale, retraite...) qu'Emmanuel Macron compte imposer, à coup d'ordonnances, sous l'injonction de Pierre Gattaz (Président du MEDEF, autrement dit le patron des patrons...) pendant la période estivale.

Ces méthodes ne répondent en rien aux attentes, aux besoins, aux aspirations des salariés et tendent à contourner le débat et à désamorcer les mobilisations car il n'y a ni urgence, ni efficacité à poursuivre une politique de déréglementation du marché du travail qui, à l'image du bilan du quinquennat Hollande génère chômage, précarité, explosion des inégalités.

Partout en Europe, ces politiques d'austérité donnent les mêmes résultats et alimentent la montée de l'extrême droite.

Macron =



pour les salariés...

mais tout bénéf pour les patrons et la finance !



Attention, le danger serait de rester dans l'individualisme et surtout l'immobilisme. Préparons nous à nous occuper de cette « politique » qui fera demain nos conditions de travail et de vie.

Ce n'est pas de ce modèle social que nous voulons, ni pour nous salariés de Tisséo, ni pour nos familles et ni pour nos enfants.

Nous avons hérité (En 1936,1947, 1968...) de meilleures conditions de travail à travers des lois, Convention Collective Nationale et accords d'entreprises...et d'un confort de vie avec la Sécurité sociale, les retraites, les services publics, l'industrie, les égalités ...etc...Battons nous pour les conserver !

Ainsi nous ne pourrions accepter les vieilles recettes libérales qui ne sont pas synonymes de modernisme, mais bien de reculs sociaux pour les travailleurs de notre pays, comme partout en Europe.

Ce sont les enseignements que chacune et chacun peut tirer des mobilisations contre la loi travail en 2016. Une loi à laquelle 70% de l'opinion publique et une majorité de syndicats se sont opposés **mais qui fut adoptée par un 49-3 à l'assemblée nationale.**

Il faut en finir avec les reculs sociaux !

La CGT demande l'ouverture d'une négociation sociale résolument tournée vers le XXIème siècle portant notamment sur :

- ♦ la réduction du temps de travail à 32 heures et l'augmentation des salaires et des pensions de retraite ; le renforcement du droit d'expression des salariés et d'intervention de leurs représentants ; l'amnistie pour les militants syndicaux et le respect des libertés syndicales ; le renforcement des conventions collectives et le rétablissement de la hiérarchie des normes et du principe de faveur.

Ainsi, la nouvelle proposition de code du travail, produite par le Groupe de Recherche pour un Autre Code du Travail (GR-PACT, universitaires spécialisés en droit de travail) est un premier socle qui démontre qu'il est possible d'allier simplification et renforcement des droits et garanties sociales pour répondre aux enjeux de notre temps.

C'est un nouveau message fort que la CGT veut faire entendre à la veille de nouvelles échéances politiques importantes pour le pays.

Nous sommes conscients que, face aux objectifs du Président de la République et du gouvernement avec le soutien du Medef, une mobilisation du monde du travail, des privés d'emplois, de la jeunesse et des retraités est indispensable.

La CGT entend bien y travailler très rapidement dans un cadre syndical le plus unitaire possible.

Sans attendre, la CGT appelle ses organisations à se déployer, partout dans les entreprises, les services et les localités pour débattre avec les salariés, les citoyens et faire partager ses exigences de progrès social.

Elle décide, dès à présent, de faire de la troisième semaine de juin un temps fort d'initiatives et de mobilisations dans l'ensemble des territoires.

Muriel Pénicaud, ministre (de la casse du code) du travail....

DG de Business France, la nouvelle ministre du travail a tout pour plaire au patronat. Cette diplômée d'Histoire à l'Université de Nanterre a suivi le parcours d'un pur produit du système, enchaînant les postes à responsabilités dans les entreprises cotées en bourse comme Dassault Systèmes, où elle fut directrice générale adjointe et chez Danone, où elle dirigea les Ressources Humaines de 2008 à 2013. Peu importe que les sociétés soit privées ou publiques, elle a également siégé dans de nombreux conseils d'administrations (Aéroports de Paris, Orange, SNCF). Un pied dans la galaxie des grandes boîtes, l'autre dans les ministères, elle a arpenté les couloirs de la rue de Grenelle, en poste à la

Direction régionale sous la présidence de François Mitterrand, puis conseillère de la formation de Martine Aubry au début des années 90.

La femme d'influence slalome entre les postes stratégiques dans le privé et les sphères du pouvoir, quelque soit l'étiquette politique. Fièbre de sa carrière, la ministre s'enorgueillit de savoir murmurer à l'oreille des dirigeants : « **Je parle le même langage qu'eux**, expliquait-elle en mars dernier à l'AFP. **Je parle stratégie business avant de parler France.** » A cette époque, le patronat qualifiait son profil « d'exemplaire »... Sur la même ligne libérale qu'Emmanuel Macron, la nomination de Muriel Pénicaud augure d'une future réforme du Code du Travail par ordonnances tricotée sur mesure pour le Medef.

Accord d'intéressement... réunion du 11 mai 2017

La Direction a présenté son projet d'accord d'intéressement 2017/2019.

L'accord ne sera pas hiérarchisé, tout le monde touchera le même montant qui devrait être plus significatif que celui de 2016..... d'après la Direction.

Les critères retenus pour avoir un « soi-disant » intéressement sont :

- les validations
- les kms parcourus
- absentéisme (maladie, accident travail, incivilités)
- qualité (dont 50% basé sur la ponctualité)



Le Bouquet : Les validations et les kms des sous-traitants seront pris en compte...?



Après nous avoir « piqué » nos lignes, voilà t'il pas qu'ils vont nous piquer notre intéressement ?



La Cgt a défendu que la fraude et les kms perdus par les sous traitant ne doivent pas être retenus, car ce n'est pas aux traminois de subir leur mauvaise gestion et/ou la qualité de leur travail.

M'en parle pas. Pourquoi pas être intéressé sur le chiffre d'affaire du Leclerc de Marignane ou celui du Futuroscope tant qu'ils y sont !

En ce qui concerne l'absentéisme, AT, maladie... la Cgt s'est opposé à ce que les Accidents du Travail et les longues maladies soient prise en compte car ce ne sont pas des événements que les salariés peuvent maîtriser !!!

L'AT est une conséquence, dont la direction doit en assumer l'entière responsabilité, car lié à de mauvaises conditions de travail et/ou à des salariés sciemment exposés aux risques. Améliorer les conditions de travail et diminuer les risques d'exposition sont des mesures à prendre pour faire baisser les AT.

Pour la qualité, donc la ponctualité, la CGT estime que si un conducteur a badgé à l'heure à sa prise de service c'est qu'il est ponctuel ! Après les départs à l'heure des terminus sont bien trop souvent en contradiction avec la qualité des services mais surtout liés à des TM et des temps parcours ne prenant pas en compte la réalité du terrain. .

En clair, SI nous ne perdons pas de courses, SI nous ne sommes pas malades, SI nous ne sommes pas en accident de travail, SI nous sommes ponctuels et que la qualité de service est bonne, SI les sous traitants remplissent leurs missions... alors cela devrait déclencher une prime d'intéressement.....(cela fait beaucoup de SI !)

Prochaine réunion prévue le 2 juin...mais si la Direction ne revoit pas ses propositions et qu'un projet soit signé dans l'état, cela sera tout bénéfique pour la Direction et le Smtc...car la supercherie pour quelques euros est d'augmenter la productivité, de venir bosser même malade, d'accepter de s'exposer aux risques, d'accepter l'insécurité.....etc...

La CGT reste favorable pour de vraies augmentations de salaire et sur la valeur du point, lesquelles garantissent le salaire mensuel, nos primes, contribuent à financer la Sécurité sociale et comptent pour le calcul de nos retraites...CONTRAIREMENT à un hypothétique intéressement soumis à critères « inatteignables », bloqué pendant des années et non soumis à cotisations sociales.

PROMESSE
D'INTERESSEMENT

+ critères =

ACCORD D'INTERESSEMENT
À ZERO !